

DEPARTEMENT  
Haute-Saône

Commune de FRESSE

130. Le Village  
70270 FRESSE  
Tél. – Fax : 03.84.63.32.58

E-mail : mairie.fresse@orange.fr

Commune de FRESSE  
Compte-rendu du  
Conseil Municipal du 9 octobre 2013

Convocation adressée à chaque conseiller municipal le 2 octobre 2013 pour la session ordinaire du 9 octobre 2013.

**Nombre de membres :**  
**Afférents au conseil : 15**  
**En exercice : .....9**  
**Présent(s) : .....5**  
**Pouvoir(s) : .....1**  
**Absent(s) .....3**  
**Votants : .....6**  
**Affiché le : 16/09/2013**

L'an deux mil treize, le mercredi neuf octobre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LOMBARD Patrice, Maire,

Etaient Présents : Mrs GENEY Roger, MOUGENOT Michel Adjoint, BOHEME Jean-Sébastien, GILLET Alexandre, et LOMBARD Patrice, Maire,

Absent(s) excusé(s): M. GAMELON Etienne qui donne pouvoir à M. MOUGENOT Michel ;

Absent(s): Mrs. PARISOT Jean-Marie, CHIPPAUX Emmanuel, DAVAL Brice.

Monsieur GILLET Alexandre a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents, et ouvre la séance et demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- ✓ Réduction facture eau 2013 ;
- ✓ Signature convention CLIS.

Propositions acceptées à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Ouverture de crédits budget eau ;
- Annulation facture eau sur exercice 2009 ;
- Renouvellement bail location garage communal ;
- Indemnisation à la commune suite à accident – dégradation d'un bien communal - ;
- Convention tripartite de prélèvement SOFCAP - Assurance du Personnel -
- Assiette et destination des coupes de bois 2014 ;
- Modifications des statuts de la C.C.H.V.O.
  - compétence SPANC ;
  - compétence numérique ;
- Ecole - - Réforme des rythmes scolaires ;
  - Participation financière des communes de résidence aux frais de scolarité à l'école de Fresse rentrée 2013-2014 ;
  - Participation aux frais de scolarité après le primaire rentrée 2013-2014 ;
  - Noël des enfants 2013 ;
- Demandes de subventions.
- Questions et affaires diverses ;

**OUVERTURE DE CREDITS BUDGET EAU**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'UNANIMITE :  
DECIDE d'ouvrir les crédits budgétaires (opération d'ordre budgétaire) de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes au c/2031 - 041 22 594.71 €

Dépenses au c/2156 - 041 22 594.71 €

## ANNULATION FACTURE EAU SUR EXERCICE 2009

Sur proposition de Monsieur le Maire le conseil municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE : d'annuler la facture n° 2009-11-000439 (erreur de créancier) d'un montant de 43.24 € (quarante-trois euros vingt-quatre centimes).

AUTORISE Monsieur le Maire à établir un mandat à l'article 673.

## REDUCTION SUR UNE FACTURE D'EAU (Exercice 2013)

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

DECIDE :

- + de REDUIRE la facture n° 2013-006-000299 d'un montant de 72.54 €
  - 93 m<sup>3</sup> à 0.50 €/m<sup>3</sup> (eau) = 46.50 €
  - 93 m<sup>3</sup> à 0.28 €/m<sup>3</sup> (pollution) = 26.04 €°

- + AUTORISE Monsieur le Maire à établir le titre de réduction.

## RENOUVELLEMENT DE BAIL GARAGE COMMUNAL

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

DECIDE de reconduire le bail de location du garage communal – 130. Le Village – pour une année - soit jusqu'au 30/09/2014 à Mme HOUILLON Monique.

DE FIXER le montant mensuel du loyer à 20 €

Et AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à intervenir.

## INDEMNISATION A LA COMMUNE SUITE A ACCIDENT - DEGRADATION D'UN BIEN COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un accident de la circulation le 30 août dernier a causé des dégâts matériels sur un bien public situé au Raddon à Fresse – Massif de fleurs.

L'intéressé a reconnu les faits.

La réparation du massif floral a été effectuée par un Adjoint Technique de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le montant à facturer à l'intéressé.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
6	0	0

DECIDE de facturer à l'intéressé :

- ⇒ 1 sac de ciment 5.50 € T.T.C.
- ⇒ 12 seaux de sable 10.00 € T.T.C.
- ⇒ 2 H. de Tracto-pelle à 70.00 € 140.00 € T.T.C.
- ⇒ 4 H. de travail d'un Adjoint Technique à 40.00 € 160.00 € T.T.C.

SOIT UN TOTAL DE 315.50 € - TROIS CENT QUINZE EUROS CINQUANTE CENTIMES

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant.

## CONVENTION TRIPARTITE DE PRELEVEMENT SOFCAP Assurance du personnel communal

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer une convention tripartite (Commune – Trésorerie – SOFCAP) afin de limiter les échanges et de participer à la réduction des frais de gestion.

## ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS 2014

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,  
Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à l'UNANIMITE :

APPROUVE l'état d'assiette des coupes 2014 en ne retenant que les parcelles 16 – 21 – 28 – 29 en bloc et sur pied

## MODIFICATION DE COMPETENCE DES STATUTS DE LA C.C.H.V.O. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPANC)

La mise en œuvre de la compétence optionnelle « réhabilitation » du SPANC nécessite la modification de l'article 6.2.1 Protection et mise en valeur de l'environnement des statuts communautaires.

Celui-ci limite en effet, la compétence de la Communauté de Communes à :

« Mise en œuvre d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) communautaire »

Afin de mettre les statuts en conformité, la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon propose de supprimer les termes figurant actuellement entre parenthèses dans l'article précité.

La rédaction nouvelle sera donc :

« Mise en place et gestion du service public d'assainissement non collectif pour les compétences suivantes : contrôles, réhabilitation, entretien ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté Communes de la Haute Vallée de l'ognon en date du 5 septembre 2013 ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
0	5	1

- REFUSE la modification des statuts communautaires.

## MODIFICATION DE COMPETENCE ET ADHESION FUTURE AU SYNDICAT MIXTE « HAUTE-SAONE NUMERIQUE »

Vu les articles L 1425-1 et suivants, L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon en date du 5 septembre 2013 ;

Vu les statuts du syndicat mixte « HAUTE-SAONE NUMERIQUE » ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à :

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION(S)
5	0	1

- AUTORISE la modification de la compétence « œuvrer pour l'apport de nouvelles technologies de l'information et de la communication : recherche de solutions pour uniformiser la téléphonie mobile et inciter à la généralisation de l'ADSL » (compétence facultative) de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, sous réserve de l'accord des communes membres exprimé dans les conditions fixées à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités

- AUTORISE la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon à adhérer au syndicat mixte « HAUTE-SAONE NUMERIQUE »

## REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2014

Suite au courrier de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale de Haute-Saône et à la présentation du calendrier départemental pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014

Monsieur le Maire expose les faits suivants au conseil municipal :

A Fresse :

- ✓ il n'existe aucun service péri-scolaire, ni bâtiment dédié
- ✓ A priori aucun désir affirmé du corps enseignant ni des parents d'élèves dans le sens de la réforme ;
- ✓ Aucun financement prévu dans le budget communal 2013 ;
- ✓ L'allocation de l'Etat non pérenne à ce jour ;
- ✓ Aucun personnel qualifié n'est disponible dans l'immédiat ;
- ✓ Moins d'un mois de retours d'expérience suffisants (de plus, les premiers sembleraient plutôt négatifs) ;
- ✓ Changement de l'équipe municipale dans moins de 6 mois ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

**Le conseil municipal à l'UNANIMITE ne se prononce pas sur le fond de cette réforme mais sur la forme, et estime que l'Education Nationale doit l'assumer en totalité**

**Pour tout ce qui est exposé ci-dessus, le conseil municipal ne peut donc pas s'engager favorablement dans cette réforme.**

## PARTICIPATION FINANCIERES DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS DE SCOLARITE A L'ECOLE DE FRESSE RENTREE 2013 -2014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 47 du 26 octobre 2012 où le conseil municipal avait décidé de fixer le montant de la participation des frais de scolarité pour les enfants extérieurs à la commune qui fréquentent l'école de Fresse à 250 € pour l'année 2012-2013.

A la rentrée 2013-2014, 8 enfants de communes extérieures fréquentent l'école de FRESSE :

- |                 |           |
|-----------------|-----------|
| ✓ BELFAHY       | 3 enfants |
| ✓ LANTENOT      | 2 enfants |
| ✓ MELISEY       | 1 enfant  |
| ✓ SAINT GERMAIN | 2 enfants |

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

**DECIDE :**

**DE FIXER** le montant de participation à 250€ (deux cent cinquante euros) par enfant pour l'année 2013-2014.

**Il est précisé que pour la commune de MELISEY qui reçoit un enfant de FRESSE, il ne lui sera demandé aucune participation.**

Une nouvelle délibération sera prise pour tout nouvel arrivant.

Le tarif sera révisable à chaque rentrée scolaire.

## PARTICIPATION INTERCOMMUNALE DES ELEVES FREQUENTANT LA CLIS DE MELISEY 2013-2014 CONVENTION

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la convention proposée par Monsieur le Maire de la commune de MELISEY concernant la participation de la commune de FRESSE aux dépenses de fonctionnement des classes C.L.I.S. de la commune de MELISEY.

La commune de FRESSE ne disposant pas de structure adaptée, la commune de Melisey demande une participation financière pour l'année 2013-2014 pour un enfant d'un montant de 520 €.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'UNANIMITE

**AUTORISE :**

Monsieur le Maire à signer la dite convention, qui représente un engagement financier de 520 € pour un enfant, pour l'année 2013 -2014

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE APRES LE PRIMAIRE RENTREE 2013-2014**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 42 du 17 septembre 2012 ou le conseil municipal avait décidé de ne retenir pour la rentrée 2012-2013 que le versement de la participation aux frais de transport – non pris en charge par le Conseil Général – soit 15 € par enfant,

Il demande à son conseil municipal de se positionner sur la décision à prendre pour l'année scolaire 2013-2014.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

**DECIDE de renouveler cette participation pour l'année scolaire 2013-2014 – 15.00 € - quinze euros par enfant, versé directement sur le compte bancaire des parents – RIB à joindre – pour les enfants scolarisés après le primaire jusqu'au niveau BAC ou BEP.**

Les dépenses seront prélevées à l'article 6574.

---

## **NOEL DES ENFANTS**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°55 du 27/10/2010 où le conseil municipal à l'unanimité décidait d'allouer une somme de 20 € par enfant scolarisé à l'école de Fresse pour NOEL.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal à L'UNANIMITE :

**DECIDE :**

- ✓ De continuer à allouer une somme de 20.00 € par enfant scolarisé à l'école de Fresse à compter de NOEL 2013.
- ✓ Cette dépense sera imputée à l'article 6068.

## **DEMANDE DE SUBVENTION**

A l'unanimité, le conseil municipal REFUSE d'attribuer une subvention à l'AFM TELETHON de Haute-Saône.

### QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux sur les points suivants

Vente des bois du 13 septembre :

69 866.72 € T.T.C.

Demande de Monsieur BERRETTA boucherie à SERVANCE pour s'installer sur la place de la salle des fêtes les samedis de 10 h.30 à 12 H.30 à compter du 19 octobre.

Réunion du CCAS le mercredi 16 octobre à 18 h.30 afin de préparer le Noël des personnes âgées.

Monsieur le Maire donne la parole aux parents d'élèves présents :

Problèmes de chauffage de l'école cet hiver ;

Plus de questions à l'ordre du jour la séance est levée à 21 h.15

Vu le Maire,

Patrice LOMBARD